



RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00001

Numéro SIREN : 403 047 103

Nom ou dénomination : DINICHERT-VIET et associés

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001766

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SOISSONS



132611

Dénomination : DINICHERT-VIET et associés
Adresse : 3 rue Gustave Alliaume 02200 Soissons -FRANCE-

n° de gestion : 1996B00001
n° d'identification : 403 047 103

n° de dépôt : A2016/001766
Date du dépôt : 13/12/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
01/12/2016



132611

DINICHERT VIET ET ASSOCIES

**Société par Actions Simplifiée au capital de 76 500 €
Siège social : 3 rue Gustave Alliaume - 02200 SOISSONS
403 047 103 RCS SOISSONS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 1er DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 1^{er} décembre à 10 heures, les actionnaires de la société DINICHERT VIET ET ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 76 500 euros, divisé en 500 actions de 153 € chacune, dont le siège est 3 rue Gustave Alliaume - 02200 - SOISSONS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard VIET, en sa qualité de Président.

Monsieur Jean-Renaud VIET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

67

PREMIERE RESOLUTION

En suite de la cession d'actions réalisée en juin 2016 et sur proposition de la Direction, l'assemblée générale, pour respecter les dispositions en la matière, décide de nommer :

-Monsieur Philippe BLAVIER, né le 26 novembre 1963 à Soissons (02), demeurant 1 rue neuve de l'Hôpital 02200 SOISSONS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
Monsieur BLAVIER est inscrit à la CRCC d'Amiens depuis le 1^{er} janvier 2002.

-Monsieur Eddie CONCHERI, né le 22 mai 1960 à Soissons (02), demeurant Route de Reims, Zone Industrielle, 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
Monsieur CONCHERI est inscrit à la CRCC d'Amiens depuis le 1^{er} janvier 1991.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

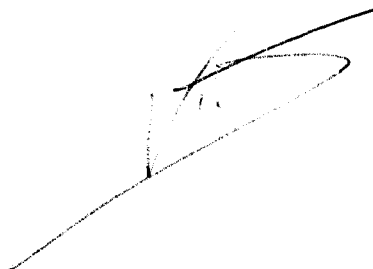
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long, straight horizontal stroke extending to the left.